

13331/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 18 octobre 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 18 octobre 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres du comité
scientifique et technique

E 18227



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 17 octobre 2023
(OR. en)

13331/23

RECH 413
ATO 52

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres du comité
scientifique et technique

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant nomination des membres du comité scientifique et technique

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 134, paragraphe 2,

après consultation de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) L'article 134, paragraphe 2, du traité prévoit que les membres du comité scientifique et technique (ci-après dénommé "comité") sont nommés à titre personnel par le Conseil pour une durée de cinq ans.
- (2) Par sa décision du 6 novembre 2018¹, le Conseil a nommé les membres du comité pour la période allant du 6 novembre 2018 au 6 novembre 2023. Le mandat de ces membres étant arrivé à terme, il convient de nommer de nouveaux membres du comité.
- (3) Afin de lui permettre de mettre pleinement à profit le large éventail de compétences requises pour accomplir ses tâches, le comité peut, sous réserve de son règlement intérieur, inviter des suppléants à participer à ses réunions,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision du Conseil du 6 novembre 2018 portant nomination des membres du comité scientifique et technique (JO C 403 du 9.11.2018, p. 2).

Article premier

Les personnes ci-après sont nommées membres du comité scientifique et technique pour la période allant du 7 novembre 2023 au 7 novembre 2028:

Massimo ALTAVILLA

Mauro CAPPELLI

Giacomo CUTTONE

William D'HAESELEER

Daniela DIACONU

Cristian Nicolae DURAMA

Jiří DUSPIVA

Friederike FRIESS

Héloïse GOUTTE

Carlos HIDALGO VERA

Ákos HORVÁTH

Andreas IKONOMOPOULOS

Aurélie ISAMBERT

Frank JENKO

Petri KINNUNEN

Marco KIRM

Jan Leen KLOOSTERMAN

Stefan KRAGH NIELSEN

Stephan LEYER

Ann MCGARRY

Pär OLSSON

Elīna PAJUSTE

Radomír PÁNEK

Thomas PARDOEN

Alcides PEREIRA

Plamen PETKOV

Christoph Franz PISTNER

Barbara REICHERT

Demetrios SAKKAS

Emmanuel SINAGRA

Borut SMODIŠ

Józef SOBOLEWSKI

Gediminas STANKŪNAS

Tonči TADIĆ

José Luis TAÍN ENRÍQUEZ

Beata TYBURSKA-PUESCHEL

Ioan URSU

Carlos VARANDAS

Pavel VEIS

Sylvie VOINIS

Roman ZAGÓRSKI

Sándor ZOLETNIK

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil

Le président/La présidente
